



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
30 mars 2015
Français
Original : anglais

Session annuelle 2015

1-9 juin 2015, New York

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP-Audit interne et investigation

Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)

Additif

Table des matières

	Page
Rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit.	2



Rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit

Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)

Comité consultatif pour les questions d'audit

Rapport annuel de 2014 présenté au Directeur exécutif

I. Objectif

1. Le présent rapport est destiné au Directeur exécutif du FNUAP, et contient un résumé des activités et des conseils du Comité consultatif pour les questions d'audit (désigné également par « le Comité ») du FNUAP au cours de l'exercice 2014.

II. Activités du Comité consultatif pour les questions d'audit en 2014

2. Membres du Comité consultatif pour les questions d'audit. Les membres du Comité sont nommés pour un mandat de trois ans renouvelable une seule fois. Les nominations sont échelonnées de sorte à garantir la continuité du service. Les membres du Comité sont experts en matière de gestion des risques, de contrôle interne, de surveillance, de gouvernance, de gestion et d'information financières, et dans les questions de développement et de programmation. En 2014, les membres du Comité étaient M^{me} Berlina Mxakwe (Afrique du Sud), M^{me} Marie Ann Wyrsh (États-Unis d'Amérique), M. Verasak Liengsrirawat (Thaïlande), M. Peter Maertens (Pays-Bas) et M. Jose Urriza (Argentine). Tous les membres du Comité sont externes à l'organisation, et sont indépendants du FNUAP et de sa structure de gestion.

3. Réunions. Le Comité consultatif pour les questions d'audit a tenu cinq réunions en 2014 : trois réunions in situ (en janvier, avril et octobre 2014) et deux réunions par téléconférence (début avril 2014 et mi-décembre 2014). Les participants aux réunions in situ sont, entre autres, le Directeur exécutif; les deux directeurs exécutifs adjoints; les hauts cadres de la direction des opérations et des programmes; le Directeur du Bureau des services d'audit et d'investigation (OAIS); le Directeur du Bureau de l'évaluation; le Chef de la Division des services de gestion, le Conseiller en déontologie; et le Comité des commissaires aux comptes. Le Comité a également tenu des réunions privées avec le Directeur exécutif; le Directeur de l'OAIS; le Directeur du Bureau de l'évaluation; le conseiller en déontologie; et le Comité des commissaires aux comptes. M. Liengsrirawat, en sa qualité de président du Comité, a participé à la session annuelle du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/l'UNOPS en 2014 lors de son examen des activités d'audit et d'investigation. Outre les réunions officielles du Comité, les membres ont mené des consultations et des délibérations internes, examiné des documents et apporté conseil à l'administration du FNUAP par téléphone et par courrier électronique. Aucune visite de terrain n'a été entreprise par les membres du Comité en 2014.

4. Communication d'information. Le Comité consultatif pour les questions d'audit a dressé un procès-verbal de chacune de ses réunions et a rencontré le

Directeur exécutif après chacune d'elles, soit en personne soit par téléconférence, pour lui donner des avis stratégiques sur les domaines clés émanant de leurs réunions d'information et de leurs délibérations.

5. Recommandations. Le Comité consultatif pour les questions d'audit a, lors de ses réunions, fait des recommandations à l'administration du FNUAP et en a suivi l'application. Le Comité continuera de suivre la façon dont ses diverses recommandations sont adoptées au FNUAP.

6. Évaluation annuelle de l'efficacité du Comité consultatif pour les questions d'audit. Le Comité a entrepris un exercice annuel d'auto-évaluation pour confirmer la pertinence de sa mission et pour en évaluer l'efficacité. Le Comité a achevé l'exercice d'auto-évaluation de 2014 et compte présenter les résultats de cette auto-évaluation au Directeur exécutif au début de 2015.

III. Résumé des avis donnés par le Comité consultatif pour les questions d'audit à l'administration du FNUAP en 2014

7. Les points relevés par le Comité consultatif pour les questions d'audit ainsi et les avis transmis au Directeur exécutif et aux hauts responsables du FNUAP en 2014 sont résumés ci-dessous.

8. Règlement financier et règles de gestion financière. Le Comité a apporté contribution, commentaires et recommandations aux révisions proposées au Règlement financier et aux règles de gestion financière du FNUAP qui ont été intégrées aux révisions approuvées par le Conseil d'administration en juin 2014.

9. États et rapports financiers. Les états et les rapports financiers du FNUAP pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2013 ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). C'est la deuxième année que ces normes sont utilisées. Le Comité consultatif pour les questions d'audit a examiné et formulé des recommandations mineures afin d'améliorer la clarté et la présentation des états financiers ainsi que les notes et les informations qui les accompagnent. Elles ont été acceptées et prises en considération dans le cadre des modifications apportées aux états et rapports financiers ainsi qu'aux notes et aux informations qui les accompagnent. Le Comité tient à exprimer sa satisfaction quant aux services de conseil que le Service d'audit interne du Bureau des services d'audit et d'investigation (OAI) a fournis au service financier de la Division des services de gestion et au Comité consultatif pour les questions d'audit dans son examen de l'information financière. Le Comité salue les améliorations apportées par le service financier de la Division des services de gestion en préparation des états financiers de 2013 par rapport aux états de l'exercice précédent.

10. Examen des politiques générales. Conformément à son mandat, le Comité consultatif pour les questions d'audit examine les politiques qui ont un impact important sur : a) la gestion et l'information financière d; b) les fonctions d'audit interne, d'investigation et d'évaluation; et c) l'efficacité du système de contrôle interne et de reddition des comptes du FNUAP. En 2014, le Comité a examiné la politique de contrôle révisée et a recommandé de l'améliorer conformément à la structure de gouvernance du FNUAP. Il a également prodigué des conseils relatifs à la mise en œuvre du cadre révisé pour une politique harmonisée concernant les

transferts de fonds dans le cadre d'un projet pilote mené dans neuf pays sélectionnés. À cet égard, le Comité poursuit l'examen des progrès enregistrés et de l'expérience acquise de cette mise en œuvre. D'autres politiques ont été examinées et sont abordées ci-après.

11. Cadre de contrôle interne. Le FNUAP révisé son cadre de contrôle interne en utilisant le modèle de 2014 du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). Le modèle COSO intéresse le contrôle des risques dans tous les aspects d'une organisation. Le projet de cadre pour lequel le Comité a formulé des recommandations était restrictif car il focalisait sur le contrôle des principales procédures administratives sans accorder la même importance aux contrôles programmatiques. L'administration du FNUAP a accepté de prendre les commentaires en considération dans la prochaine version que l'administration entend soumettre au Comité exécutif du FNUAP en 2015.

12. Le Comité consultatif pour les questions d'audit considère que :

13. Le cadre de contrôle interne du FNUAP évoluera à mesure que l'identification d'autres contrôles et la compréhension du cadre mûrissent. Cela comprend une expansion dans les domaines de programmation;

14. Le cadre devrait également être utilisé comme outil d'identification et de planification pour renforcer la solidité des contrôles internes dans les domaines où l'administration estime cela nécessaire;

15. L'évolution du cadre devrait se faire simultanément et en coordination avec le projet de gestion des risques de l'entreprise; et

16. L'administration devrait arrêter des délais précis pour parvenir à un cadre de contrôle interne plus exhaustif.

17. Gestion des risques de l'entreprise. Comme cela a déjà été signalé les années précédentes, le FNUAP s'emploie, depuis 2008, à appliquer la recommandation du Comité consultatif pour les questions d'audit relative à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie de gestion des risques d'entreprise formelle intégrée pour l'Organisation. Le Comité a continué à fournir des avis au FNUAP sur ce sujet en 2014.

18. En 2014, un cabinet-conseil a été engagé pour aider le FNUAP à élaborer une méthodologie d'identification des risques et des risques principaux d'entreprise auxquels l'Organisation est confrontée. L'exercice avec le cabinet-conseil a aidé les membres du Comité exécutif du FNUAP à engager des discussions ciblées sur les risques et l'évaluation de l'impact. Le FNUAP a informé le Comité qu'il entend entreprendre un exercice pour simplifier, restructurer et codifier les risques d'entreprise et en tenir le Comité informé. Comme indiqué plus haut, cet effort doit être coordonné avec les autres améliorations apportées au cadre de contrôle interne, qui donne un aperçu des risques identifiés.

19. Comité de suivi des audits. Le Comité de suivi des audits a été constitué en 2011 et il est présidé par le Directeur exécutif pour renforcer la responsabilité et assurer l'application des recommandations formulées à la fois par le Comité des commissaires aux comptes et l'OAIS. Il charge les personnes nommées dans les divisions et les directions de la responsabilité directe de l'application des recommandations. Cette approche proactive a réduit le nombre de recommandations en instance en 2014 et cet impact positif est susceptible de se poursuivre.

20. Technologie de l'information et de la communication. Le Comité consultatif pour les questions d'audit a été informé de la Stratégie des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour la période de 2014-2017, du plan d'opération TIC pour la même période, et de la structure de gouvernance des TIC au sein du FNUAP, y compris la manière dont les décisions sur les projets TIC sont prises. Le Comité a également été informé sur l'utilisation de l'« Information Technology Infrastructure Library » comme cadre que le Service de l'information de gestion a appliqué dans la fourniture de ses services et sur l'utilisation de la méthodologie de gestion de projet PRINCE2 pour la gestion du projet TIC.

21. Au cours des dernières années, l'OAIS a effectué plusieurs audits sur les TIC, y compris sur le volet de gouvernance et de sécurité. Ces audits approfondis, et les conclusions et recommandations qui en ressortent, améliorent la sécurité de l'infrastructure des TIC du FNUAP, les applications TIC et renforcent ses opérations. Le Comité a noté que le service du Système d'information de gestion avait appliqué les recommandations essentielles et à haut risque émanant de ces audits.

IV. Résumé des avis du Comité consultatif pour les questions d'audit relatifs au Bureau de l'évaluation et au Bureau des services d'audit et d'investigation

22. Conformément au point 16 de son mandat, le Comité consultatif pour les questions d'audit examine régulièrement les fonctions d'évaluation, d'audit et d'investigation, ainsi que l'OAIS, y compris sa charte, son champ d'action, ses plans, ses activités, ses ressources, son personnel et sa structure organisationnelle. En 2014, le Président du Comité a apporté une contribution sur les résultats accomplis par le Directeur de l'OAIS, pour l'exercice 2013.

A. Bureau de l'évaluation

23. Le Bureau de l'évaluation a été détaché de l'ancienne Division des services de contrôle interne (DOS) en juillet 2013 pour en faire une entité distincte et a été géré à titre intérimaire par l'ex-directeur de la DOS. En janvier 2014, un nouveau directeur du Bureau de l'évaluation, recruté en externe, a pris ses fonctions.

24. À chacune de ses réunions, le Comité a été informé des progrès que le directeur a enregistré dans la réorganisation des activités du Bureau de l'évaluation pour réaliser le plan de travail de 2014-2015 qui a été approuvé à la première session du Conseil d'administration en janvier 2014. Le rapport d'évaluation annuel de 2014 relève deux défis particuliers pour la fonction d'évaluation : la nécessité de continuer d'améliorer la qualité des évaluations des programmes du pays; et de renforcer le suivi de l'évaluation. Sur le long terme, les deux sont importants pour améliorer la planification et la conception des programmes du FNUAP, ainsi que l'atteinte des résultats. Le Bureau de l'évaluation a mis en place un certain nombre de mesures pour améliorer la qualité des évaluations des programmes de pays, ce qui devrait conduire à une meilleure utilisation et à une plus grande crédibilité. Le FNUAP devrait clarifier les modalités de suivi des résultats de l'évaluation et des enseignements tirés ainsi que des rapports circonstanciés.

25. Le Comité consultatif pour les questions d'audit a noté que la demande pour l'évaluation des programmes des bailleurs de fonds, tels que les fonds d'affectation spéciale, aux niveaux mondial, régional et national ne cesse de croître. Des directives précises sur le financement et la gestion d'une telle évaluation, y compris le degré de risque qui justifierait une décision d'évaluation, devraient être formulées, pour s'assurer que des évaluations appropriées sont effectuées avec le financement adéquat et la capacité d'assurer que les besoins de la reddition des comptes et de l'apprentissage sont satisfaits.

B. Bureau des services d'audit et d'investigation

26. Un projet de charte révisée de l'OAIS a été présenté au Comité consultatif pour les questions d'audit pour examen. Il reflète le transfert de la fonction d'évaluation au Bureau de l'évaluation et d'autres opérations qui ont été ajoutées à la fonction d'investigation. Le Comité a approuvé les révisions, qui sont conformes aux meilleures pratiques dans les bureaux d'audit interne et d'investigation. Après sa soumission au Conseil d'administration en juin 2014 et l'approbation du Règlement financier et des règles de gestion financière révisés, le Directeur exécutif a approuvé la Charte révisée de l'OAIS le 17 juillet 2014.

Audit interne

27. Le Comité consultatif pour les questions d'audit a recommandé au Directeur exécutif l'approbation du plan d'audit interne de 2014 qui était conforme à la stratégie d'audit permanent, de 2014 à 2017, conforme aux besoins commerciaux du FNUAP. Les plans d'audit interne sont basés sur une évaluation actualisée des risques d'audit réalisée au cours du dernier trimestre de chaque exercice.

28. Le Comité a relevé une amélioration continue de la qualité des résultats d'audits internes, avec des réactions positives des entités contrôlées et leur appréciation de la valeur et du professionnalisme des hauts responsables et des vérificateurs de l'OAIS. Le Comité a noté que le Service d'audit interne a consacré beaucoup de temps et d'efforts pour soutenir l'administration à travers des services de conseil spéciaux, ce qui fait partie du mandat de l'OAIS. Le Service a, notamment, examiné un certain nombre de nouvelles politiques et procédures révisées et y a contribué. Le Comité a, en outre, noté que l'OAIS a été négativement affecté par les événements, comme la durée de conclusion des arrangements contractuels pour l'acquisition de services externes d'audit, le recrutement de nouveaux employés, ainsi que la sécurité et la situation liée au virus Ébola. En conséquence, le nombre d'audits effectués en 2015 est plus élevé que prévu.

29. Le Comité est conscient des compromis à faire entre a) l'attrait du risque et le niveau de certitude pouvant être atteint par l'audit étant donné le niveau des ressources fournies et b) la réponse aux demandes spéciales de conseil en gestion qui ne sont pas prévisibles par définition. Pour avoir une chance plus réaliste de réaliser le plan de travail de l'audit interne vu le niveau des ressources en 2015, le Comité consultatif pour les questions d'audit a conseillé de se concentrer sur l'achèvement des engagements reportés de 2014 et de prévoir plus de ressources pour faire face aux situations d'urgence et répondre aux demandes imprévues comme les services de conseil. Ce qui réduirait le nombre d'engagements en matière d'assurance et allongerait la durée de couverture des bureaux de pays, des bureaux

régionaux et d'autres processus d'organisation. Le Comité a noté que cette dernière question a déjà été soulevée par plusieurs intervenants, dont le Comité des commissaires aux comptes.

30. Le long rapport dressé par le Comité des commissaires aux comptes a soulevé une question relative à l'évaluation des risques par l'OAIS¹ et ses périodes de couverture des unités opérationnelles à haut risque en matière d'audit (sur un cycle de 9 ans) et des unités opérationnelles à moyen et faible risque (sur un cycle de 17 ans) et a recommandé que le FNUAP détermine les niveaux d'assurance appropriés pour les unités opérationnelles évaluées comme étant à risque élevé et moyen et l'autonomisation de son audit interne par des ressources, selon qu'il convient, pour adapter ses cycles de vérification au niveau d'assurance choisi. L'administration du FNUAP a informé le Comité qu'il procédera, en 2015, à l'étude des structures d'assurance et des cycles de vérification d'autres organismes apparentés en tenant compte des structures collectives de contrôle au FNUAP. Le Comité examinera le résultat de l'étude et conseillera le Directeur exécutif en conséquence.

31. L'outil de vérification continue est une initiative conjointe des Services d'audit interne et d'investigation de l'OAIS. Le résultat de cette initiative permettrait au Bureau d'assurer une meilleure couverture d'audit des domaines à faible risque tout en apportant les données et les tendances analytiques nécessaires pour une enquête proactive. Le Comité consultatif pour les questions d'audit encourage le Bureau à aller de l'avant avec cette initiative.

Enquêtes

32. Le Comité consultatif pour les questions d'audit a examiné les activités et les résultats de la fonction d'investigation du FNUAP qui fait partie de l'OAIS. Le volume des affaires, qui est le nombre de dossiers traités, est passé de 42 en 2012 à 105 en 2014. Cette augmentation peut être attribuée à plusieurs facteurs pour lesquels aucune ressource supplémentaire n'a été allouée à la fonction d'investigation : a) le transfert de la responsabilité d'enquêter sur les allégations de harcèlement et d'abus de pouvoir de la Division des ressources humaines à l'OAIS; b) les allégations visant des fournisseurs et des partenaires d'exécution; et c) des outils améliorés de signalement de conduites irrégulières et d'information à la fonction d'investigation sur le site Internet du FNUAP. Le Comité a également été informé que la complexité des affaires traitées s'est accrue, notamment les enquêtes concernant des parties externes telles que les fournisseurs où les partenaires d'exécution.

33. Avec l'augmentation de la charge de travail et la complexité des affaires, le service d'investigations de l'OAIS a eu recours à des enquêteurs externes pour l'aider à expédier les dossiers pendants. Toutefois, la charge de travail est telle que le nombre de dossiers ouverts a atteint des niveaux inacceptables susceptibles d'entamer la réputation de l'organisation et influencer sur la volonté des fournisseurs d'allouer des fonds extrabudgétaires pour les projets dans ce domaine. Le Comité estime que les ressources disponibles sont insuffisantes pour faire face à la charge de travail et fournir des services de conseil tels que la formation ou la révision de la politique. Il recommande que l'Organisation se penche sur ce dysfonctionnement.

¹ Désigné dans le rapport sous le nom de la « Division des services de contrôle interne ».

Services de conseil

34. Le Comité consultatif pour les questions d'audit assure la représentation de l'OAIS, à titre consultatif, dans les réunions de gestion et la fourniture de conseils par le Bureau concernant les principales initiatives de gestion du FNUAP, par exemple pour l'examen des projets de politiques ainsi que des clauses relatives à l'audit et à l'investigation dans les contrats pour en assurer la conformité avec les règles et règlements existants, et pour fournir un appui général à la prise de décision.

35. Le Comité reconnaît les efforts continus de l'OAIS en vue de fournir assurances et services de conseil au FNUAP pour accompagner la réalisation des objectifs stratégiques du Fonds dans les limites des ressources disponibles. Le Comité a noté que, durant l'exercice 2014, les services de conseil ont considérablement augmenté en nombre, et la plupart ont été demandés et fournis en urgence. Ces activités imprévues ont commencé à affecter la réalisation des résultats prévus par l'Office, comme l'achèvement tardif des audits, comme indiqué précédemment. C'est une activité qui impose des contraintes importantes aux cadres supérieurs de l'OAIS et une grande partie est de nature réactive et donc difficile à planifier. Toutefois, les documents de planification annuelle de l'OAIS devraient continuer à expliquer la nature et la valeur ajoutée de ces services en sorte que leur champ d'application et leur impact sur les fonctions d'audit interne et d'investigation soient bien compris. Le Comité consultatif pour les questions d'audit encourage l'élargissement du débat sur le compromis à trouver entre l'attrait du risque, la couverture des audits et le nombre d'affaires à traiter, à la demande de services de conseil, et aux ressources mises à disposition pour l'ensemble de ces fonctions.

Rapports

36. Rapport du Directeur de l'OAIS au Conseil d'administration sur les activités d'audit interne et d'investigation. Le Comité consultatif pour les questions d'audit a examiné le Rapport du Directeur de l'OAIS sur les activités d'audit interne et d'investigation du FNUAP en 2014 (DP/FPA/2015/7) et en a pris bonne note; ce rapport sera soumis au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2015.

37. La publication des rapports d'audit interne. Conformément à la décision 2012/18 du Conseil d'administration, tous les rapports d'audit interne produits par l'OAIS depuis le 1er décembre 2012 sont publiés sur le site Internet du FNUAP. Cela se fait généralement un mois après la diffusion interne de ces rapports ou après un délai raisonnable, pour permettre des consultations avec les autorités de l'État Membre concerné, le cas échéant. Le Comité note que tous les rapports ont été rendus publics à l'exception d'un rapport en raison de considérations de sécurité informatique de l'Organisation.

V. Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies

38. Le Comité consultatif pour les questions d'audit se réunit régulièrement avec le Comité des commissaires aux comptes pour :

- a) Débattre des plans de travail du Comité des commissaires aux comptes;

b) Examiner les rapports pertinents et les lettres de gestion émanant du Comité des commissaires aux comptes, y compris les rapports relatifs aux états financiers du FNUAP et les contrôles internes connexes;

c) Réfléchir aux contrôles internes et aux questions soulevées par le Conseil des commissaires aux comptes; et

d) Apprécier la pertinence de la réponse de l'administration aux observations et aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et faire le point sur la mise en œuvre.

39. Le Comité consultatif pour les questions d'audit a pris note des questions soulevées dans le long rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le Rapport financier et les états financiers vérifiés du FNUAP pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2013 et y souscrit. Il s'agit notamment de recommandations de longue date (2 et 5 des 11 recommandations remontent aux périodes 2008-2009 et 2010-2011, respectivement); de gouvernance; de responsabilité et de processus de transformation des activités, notamment la décentralisation au profit des bureaux hors Siège; la sélection, le contrôle et l'audit des partenaires d'exécution; la gestion des consultants, des experts et de l'assistance temporaire; les achats et la gestion des contrats; la gestion de l'inventaire; le financement des charges cumulées au titre des avantages du personnel; et le niveau d'assurance en matière d'audit fourni par l'OAIS (ex-Division des services de contrôle interne).

VI. Bureau de la déontologie du FNUAP

40. Lors de sa réunion d'octobre 2014, le Comité consultatif pour les questions d'audit a tenu une séance à huis clos avec le nouveau conseiller déontologique du FNUAP. Le Comité soutient la fonction de déontologie du Fonds qui favorise la culture de déontologie, d'intégrité et de responsabilité. Le Comité prend note du soutien continu et de l'importance accordée à la fonction de déontologie par le Directeur exécutif et par les hauts responsables du FNUAP.

VII. Conclusion

41. Dans l'optique de gouvernance interne du FNUAP, 2014 a été une année où plusieurs politiques et procédures nouvelles ou révisées ont été mises en place, toutes choses qui permettraient de favoriser une plus grande transparence, un meilleur exercice des responsabilités avec les contre-pouvoirs appropriés. L'adoption du Règlement financier et des règles de gestion financière révisés, par le Conseil d'administration en juin 2014; la mise au point d'une politique de supervision révisée; la poursuite de l'alignement des systèmes d'établissement des rapports financiers conformément aux normes comptables internationales; la mise à la disposition des gestionnaires de l'information financière rapidement et en temps opportun; ainsi que l'amélioration continue et la mise à jour du cadre de contrôle interne en conformité avec les normes internationales, sont des exemples d'initiatives et de réalisations que le FNUAP a entrepris et accompli au cours de l'exercice 2014.

42. Les domaines qui appellent davantage d'attention sont :

a) La poursuite du développement de la gestion des risques de l'entreprise;

- b) L'élimination des risques liés aux technologies de l'information et de la communication, y compris la gouvernance des TIC et la cybersécurité;
- c) L'examen et le choix d'un niveau acceptable (en termes d'années) de couverture de l'audit interne pour couvrir les domaines à risque élevé et moyen;
- d) L'allocation de ressources suffisantes pour traiter les plaintes relatives aux investigations sur :
 - i) Les allégations de harcèlement et d'abus de pouvoir;
 - ii) Les allégations relatives aux fournisseurs et aux partenaires d'exécution;
 - iii) Les allégations de fraude; et
 - iv) Les allégations liées à d'autres formes de conduite irrégulière.

43. En 2015, le Comité consultatif pour les questions d'audit continuera de traiter les problèmes identifiés dans le présent rapport ainsi que d'autres problèmes connexes relevant de son mandat.

44. Le Comité tient à remercier le Directeur exécutif, les Directeurs exécutifs adjoints, les cadres supérieurs, le personnel de l'OAIS et du Bureau d'évaluation, le Comité des commissaires aux comptes et d'autres administrations et membres du personnel du FNUAP qui ont participé activement aux activités du Comité et qui lui ont permis de s'acquitter de ses missions.
